

# Communiqué



## DE PRESSE

Paris, le 28 février 2018

### La Métropole du Grand Paris présente les actions de son projet de Pacte pour une logistique métropolitaine !

A l'occasion d'une conférence de presse tenue le 28 février 2018 au siège de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, Président, Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président délégué à la logistique métropolitaine, Jean-Bernard BROS, Adjoint à la maire de Paris, et Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy, tous deux membres de la Commission Développement économique de la MGP, ont présenté le projet de Pacte pour une logistique métropolitaine.

La Métropole du Grand Paris est au cœur d'un bassin logistique dynamique :

- **400 000 emplois salariés** et 16 millions de m<sup>2</sup> d'entrepôts en Ile-de-France (**dont 3 millions de m<sup>2</sup> d'entrepôts dans le territoire de la Métropole**).
- **200 millions de tonnes de marchandises transportées chaque année** en Ile-de-France, dont 90% (en tonnage) par la route.

La logistique métropolitaine constitue **un défi à de multiples échelles**. Elle est un **service aux habitants et aux entreprises et artisans des communes**. Elle est pourvoyeuse de nombreux emplois et **« maille » le territoire par ses infrastructures**. Concurrencée par d'autres secteurs économiques pour l'occupation du foncier en zone dense, la logistique nécessite, pour se développer en ville, un véritable **portage politique**. En matière de cadre de vie et d'environnement, elle a des impacts sur la **qualité de l'air, les nuisances sonores et la congestion urbaine**. La logistique doit sans cesse se réinventer pour **s'adapter aux nouveaux modes de vie et nouveaux usages** qui appellent de nouveaux modes de distribution.

Ce sont ces raisons qui ont conduit Patrick OLLIER à installer le 31 août dernier, un groupe de travail dont il a confié l'animation à trois élus, connaisseurs des sujets de logistique : Patrick BRAOUEZEC, Jean-Bernard BROS et Jean-Michel GENESTIER. A l'issue de quelques mois de travail avec les acteurs de la logistique métropolitaine, le groupe a émis 12 propositions d'action qui, réunies en quatre axes stratégiques, constituent le socle du projet de pacte pour une logistique métropolitaine, présenté ci-après.

*« Il s'agit d'un travail de diplomatie active permettant de résoudre des problèmes logistiques dans la zone dense », indique Patrick OLLIER.*

Ce projet de pacte constitue donc un **point de départ** afin que les élus et les acteurs économiques réagissent sur son contenu, les actions proposées, et se portent volontaires pour piloter, accompagner ou expérimenter l'une ou plusieurs d'entre elles.

**Pour les modalités de mise en œuvre**, une place importante sera laissée à **l'expérimentation** et à des **actions très opérationnelles**, pouvant s'inscrire parfois, dans la démarche **centres-villes vivants**, ou sur **certains sites de la deuxième édition d'Inventons la Métropole du Grand Paris**. Ces expérimentations pourront potentiellement bénéficier du **Fonds d'investissement métropolitain**. Il s'agit de favoriser **l'essai de systèmes et de solutions concrètes qui auront prouvé leur efficacité et leur efficacité**.

*« Les expérimentations logistiques seront à généraliser une fois la démonstration faite de leur utilité », rappelle Patrick BRAOUEZEC.*

Jean-Bernard BROS rajoute *« Les citoyens doivent devenir les militants d'une logistique douce et durable ».*

**Les 131 maires seront associés très prochainement pour se saisir de ce Pacte. Le gouvernement sera par ailleurs informé de cette démarche** qui peut déboucher sur des expérimentations et nourrir des amendements au projet de loi d'orientation sur les mobilités (LOM).

Par ailleurs, la mise en place de **partenariat de la MGP avec des organismes de recherche** spécialisés sur les problématiques logistiques renforcera la démarche tant d'un point de vue opérationnel que scientifique.

Jean-Michel GENESTIER a présenté les 12 actions préconisées par le groupe de travail et souligné à leur sujet que *« La Métropole du Grand Paris assurera la coordination pour faire ensemble avec les communes et les territoires dans un objectif d'harmonisation ».*

**Les prochaines étapes sont les suivantes :**

- A l'occasion de la conférence de presse, le Président OLLIER a annoncé sa volonté de mettre en place très prochainement une **instance de pilotage dédiée à l'harmonisation progressive des règlements de voirie et de livraison des marchandises, des autorisations d'accès, de circulation, de transit et de cohérence des zones de basses émissions dans l'ensemble des 131 communes**.
- Il a également annoncé que dans le cadre de la sensibilisation des consommateurs (action n°12), seraient promus les productions locales et les circuits courts, via notamment une opération **« Consommons métropolitain »**, qui associera donneurs d'ordre et opérateurs de la restauration collective.
- Lors de l'événement **« Métropole d'intelligence(s) »**, organisé lundi 5 mars et qui mobilise élus, start-ups, acteurs du développement numérique et économique, une table de réflexion collaborative sera spécifiquement consacrée aux applications numériques et innovations technologiques au service de la logistique.
- Adoption du Pacte pour la logistique métropolitaine par le conseil métropolitain, fin juin, puis signature avec les collectivités et acteurs économiques volontaires à compter de juillet, en vue de la mise en œuvre au plus tôt des premières actions.

Vous trouverez **le projet de Pacte pour une logistique métropolitaine** ainsi que le dossier de presse en pièces jointes.

**Contact presse : Maria BREIDY - Directrice de la communication**  
**Téléphone : 01 82 28 78 00 – [maria.breidy@metropolegrandparis.fr](mailto:maria.breidy@metropolegrandparis.fr)**

## Synthèse du projet de pacte pour une logistique métropolitaine

### ✓ OPTIMISER LES FLUX ET LES LIVRAISONS

Contribuer à l'optimisation des livraisons passe par 5 actions en lien avec la route, la voie d'eau, le mode ferroviaire et les mutualisations de l'espace :

- Action n°1 : Réaliser l'harmonisation des règlements de voirie et de livraison dans la métropole
- Action n°2 : Optimiser l'utilisation des espaces publics (voies de circulation, de bus, aires de livraison...) par un meilleur accès et un partage des usages
- Action n°3 : Intégrer le transport de marchandises dans les projets de gares, lignes de transport en commun
- Action n°4 : Contribuer au développement du transport fluvial et à l'amélioration des conditions d'accès à celui-ci
- Action n°5 : Tester les solutions mixtes qui mutualisent l'usage de l'espace

### ✓ FAVORISER LA TRANSITION DES FLOTTES VERS DES VEHICULES A FAIBLES EMISSIONS

Pour réunir les conditions nécessaires au développement des solutions à faibles émissions, le Pacte propose 3 actions phares :

- Action n°6 : Aider au déploiement des solutions (flotte et équipements) à faibles émissions et silencieux
- Action n°7 : Déployer des bornes de recharge électrique et des stations d'avitaillement pour GNV, hydrogène, bioéthanol
- Action n° 8 : Adapter les normes relatives au stationnement au rechargement des véhicules électriques en sous-sol

### ✓ VALORISER L'INTEGRATION DES FONCTIONS LOGISTIQUES DANS L'URBANISME ET LES PROJETS D'AMENAGEMENT

La planification à travers les documents d'urbanisme et la programmation opérationnelle se déclinent en 3 actions :

- Action n° 9 : Intégrer les fonctions logistiques à la conception des opérations d'aménagement et aux projets immobiliers exemplaires
- Action n° 10 : Valoriser la logistique dans le SCOT
- Action n° 11 : Prévoir la logistique dans les PLU et les PLUI

### ✓ LE CONSOMM'ACTEUR, UN MAILLON FACILITATEUR DE LA CHAINE LOGISTIQUE

- Action n° 12 : Sensibiliser le consommateur aux enjeux logistiques